

# LA LETTRE DE JUSTICE ET PAIX

La guerre ne génère pas que des massacres et des destructions, où qu'elle se déroule. Elle engendre systématiquement des abus parce que l'état de droit est bafoué et qu'elle ouvre les vannes au mal. L'un des domaines les plus marquants est celui du trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

La guerre en Ukraine n'échappe pas à ce phénomène. Bien au contraire. 90 % des réfugiés ukrainiens sont des femmes et des mineurs isolés. Des trafiquants se sont rués sur ces proies faciles en Ukraine même et dans les pays de premier accueil, même si des mesures ont été prises assez rapidement quand on s'est aperçu de la disparition d'enfants et de femmes, sans que l'on ne sache ni combien ni vraiment qui ils sont.

Et nous, en France, ne sommes pas à l'abri d'un tel trafic. Le collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » animé par le Secours Catholique appelle les autorités françaises à redoubler de vigilance pour que les femmes et les enfants qui arrivent sur notre sol ne soient pas victimes d'un trafic qui perdure malgré toutes les mesures qui ont pu être prises ces dernières années. Et qu'à leur exil forcé ne s'ajoute pas une autre tragédie.

*Michel Roy,  
Justice et Paix France*

[http://www.contrelatraite.org/  
sites/default/files/inline-files/sup-  
port\\_plaidoyer\\_fr\\_numerique.pdf](http://www.contrelatraite.org/sites/default/files/inline-files/sup-<br/>port_plaidoyer_fr_numerique.pdf)



© J. Mellou

## ÉLIRE DES DÉPUTÉS

Selon les modalités actuelles, les élections législatives ont lieu juste après la présidentielle, au risque d'être vampirisées par celle-ci. D'une part, s'ensuit un double dommage pour la vie démocratique : une concentration des pouvoirs sur le président de la République et, généralement, un alignement des députés majoritaires qui parasite les débats parlementaires. D'autre part, le scrutin par circonscription ne facilite pas la représentation du paysage politique en sa diversité. Ces risques peuvent être atténués, les électeurs restant maîtres de leurs suffrages.

L'élection de représentants du peuple constitue un temps fort de la démocratie. Des députés proches du terrain peuvent être témoins et acteurs d'une saine articulation entre la démocratie participative, qui comprend l'engagement des citoyens, et la démocratie représentative. L'unité nationale se forme alors, non autour d'un personnage central, mais dans la recherche d'un bien commun qui assume les tensions du corps social et qui passe par des compromis.

Le bien commun n'est pas le résultat d'un brutal rapport de force au bénéfice des plus puissants, il prend corps dans le respect de la dignité humaine et la promotion de la justice sociale. Pour préparer notre vote, nous pouvons être attentifs à deux points : - la situation des membres les plus fragiles de notre société, ceux qui subissent durement les effets de la pandémie et les conséquences de la guerre qui endeuille l'Europe, - l'avenir de la vie sur notre terre, défi auquel les plus jeunes sont très sensibles.

La période électorale met au jour les tensions qui traversent le corps social ; c'est justement la force de la démocratie de construire l'unité du peuple à partir des différences. Mais la fraternité inscrite sur les édifices publics nous sollicite aussi en vue du respect mutuel, y compris à l'égard d'un adversaire. Une telle fraternité basée sur les droits humains ne s'arrête pas aux frontières : les drames actuels nous rappellent que l'hospitalité et la solidarité sont des ferments de paix.

*André Talbot,  
Justice et Paix France*

# LA GUERRE EN UKRAINE ET

Dans un ouvrage récent intitulé, **Repenser les choix nucléaires**<sup>1</sup>, l'auteur, Benoît Pélopidas, critique ce qu'il appelle le « paradigme nucléaire déplace », chez les dirigeants politiques des États dotés, la perspective de renoncement. Ce prétendu paradigme fût-il accepté par ces États dotés. L'auteur donne des exemples contraires d'abandon volontaire des armements nucléaires, le plus remarquable étant celui de la France qui a accepté de remettre à Moscou les armes nucléaires soviétiques stationnées sur leurs sols après la dislocation de l'URSS. Il propose comme le propose le « Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires » (TIAN) soutenu par le Saint Siège.

## L'Ukraine et l'arme nucléaire

Or dans ce débat, le cas de l'Ukraine est devenu malheureusement, après l'agression russe, le plus intéressant. En effet, les armes soviétiques installées sur le sol ukrainien y étaient les plus nombreuses (15 % de l'arsenal soviétique : environ 2 000 ogives nucléaires). La décision de les remettre à la Russie a fait l'objet de longues discussions de la part des responsables ukrainiens face aux exigences russes. Non seulement l'Ukraine n'a pas souhaité adhérer au « Traité de Tachkent » de 1992, signé par six Républiques de l'ex-URSS, mais elle a mis quatre ans (de 1992 à 1996) à accepter une dénucléarisation totale, avec seulement les « garanties de sécurité » de la Russie et des États-Unis, analogues à celles de tout État signataire du Traité de non-prolifération. Si l'Ukraine avait conservé une capacité nucléaire, aurait-elle connu les agressions russes ultérieures de 2014 et 2022 ? Non : les dirigeants russes n'auraient jamais accepté l'indépendance ukrainienne en abandonnant ces capacités nucléaires. Mais ce

*« Le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires est entré en vigueur le 22 janvier 2021. Son objectif principal est d'interdire les armes nucléaires sans équivoque, en les plaçant dans la même catégorie que les autres armes de destruction massive telles que les armes chimiques et biologiques, déjà interdites. Ce faisant, il place également les armes nucléaires parmi les armes dont l'utilisation et la possession doivent être continuellement stigmatisées et délégitimées. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint-Siège s'est engagé à ce que ce traité entre en vigueur et a activement participé à son processus de rédaction. Nombre de ses dispositions rappellent de manière directe ou indirecte la centralité de la personne humaine, le paradigme humanitaire et les liens étroits du traité avec la paix. »<sup>3</sup>*

cas est exemplaire dans l'actualité de la guerre déclenchée en Europe par l'invasion poutinienne et paraît fournir un argument aux partisans du nucléaire et de sa capacité dissuasive, notamment en France, lesquels ont semblé faire consensus pendant la campagne présidentielle.

Or qu'en est-il ? Il faut d'abord remarquer la discrétion des commentateurs sur le sujet. Face aux menaces du Président Poutine et aux gesticulations militaires autour des centrales de Tchernobyl et de Zaporijia, les Occidentaux ont plutôt fait profil bas sur ce point, les mesures d'alerte ne pouvant être considérées comme engageant un véritable « dialogue » dans un contexte de « crise nucléaire ». À la stupéfiante affirmation poutinienne que la Russie, qui dispose d'environ 6 000 têtes nucléaires, craignait pour sa sécurité et disposait d'armes nucléaires, les Occidentaux ont comme ignoré cet « avertissement », le considérant comme déclaratoire, en tout cas beaucoup plus hypothétique que l'usage du chimique, du biologique ou d'une « cyberguerre » annoncée. L'arme nucléaire joue-t-elle un rôle *de facto* dans la limitation des aides militaires occidentales, notamment le refus jusqu'à ce jour (20 avril) d'une aide aérienne autre que les missiles, dits « défensifs », réclamée par une partie des politiques ukrainiens ? Mais alors, qu'en est-il des « garanties de sécurité », face à une menace nucléaire, même dans le cadre d'une alliance (telle l'OTAN, dont l'Ukraine ne fait pas partie), ou plus simplement des accords de défense que l'Union promet à ses membres ?

Excluons dans le contexte stratégique actuel, celui décrit comme celui « du fort au fou », c'est-à-dire excluant un dialogue rationnel, au risque de décisions relevant plus de la « passion politique » que de la raison et souvent appliqué à des hypothèses terroristes, à vrai dire peu réalistes. La « folie » du souverain, invérifiable, n'explique pas grand-chose et paralyse plus qu'elle informe.

## La dissuasion : politiquement impossible ?

Alors, plus profondément, la crise que nous vivons révèle-t-elle une situation plus déstabilisante : l'impossibilité *politique* d'utiliser le nucléaire comme arme dissuasive ?

Dès que l'on s'éloigne de ce qui est défini comme la défense des « intérêts vitaux » au sens le plus strict, la pratique d'un *discours* dissuasif s'avère extrêmement complexe. La doctrine nucléaire française, notamment, ne consiste pas à utiliser des armes nucléaires d'abord pour frapper, mais pour engager un ultime dialogue avec l'agresseur, dans une évaluation réciproque des risques catastrophiques encourus. En ce sens, il ne s'agit pas de remporter une ou des victoires *militaires* en détruisant des cibles (centre de commandement, systèmes d'information, voire des concentrations de troupes ou de matériel...) mais de *gagner du temps*. Mais la doctrine soviétique puis russe ne différencie pas essentiellement l'arme nucléaire de l'arme classique et ne fait de la première qu'un élément de la panoplie, même si *de facto* le nucléaire est considéré comme un élément spécifique élevé dans l'escalade des moyens. De plus, en restant dans le contexte français (ou britannique), une frappe nucléaire sur le territoire russe (ou sur les forces russes en territoire envahi) aurait certainement un *effet d'entraînement*. Écartons d'emblée les critiques techniques du type : les capacités antimissiles de l'adversaire bloqueraient la *totalité* des ogives. La question est plutôt qu'une ou des frappes nucléaires blesseraient les capacités adverses à un tel point que le responsable politique touché ne pourrait que se dire : une autre salve va détruire les capacités qui me restent ; il faut donc que je riposte au plus vite. Contre qui ? Pas seulement contre le tireur initial (en l'occurrence la France), mais contre son ou ses alliés nucléaires, qui ne peuvent que profiter de mon affaiblissement. Un tir d'une puissance nucléaire secon-

# T LA QUESTION NUCLÉAIRE

« paradigme de la prolifération », c'est-à-dire l'affirmation dominante parmi les « experts » que la volonté d'obtenir des armes nucléaires, justifierait, les mesures de contre-prolifération et de modernisation de leurs propres armes nucléaires entreprises comparable avec l'Afrique du Sud<sup>2</sup>, mais aussi avec trois États de l'ex-URSS, la Biélorussie, le Kazakhstan et l'Ukraine qui ont plaidé pour que les choix des politiques des États dotés prennent en compte ces attitudes de limitation, voire d'abolition,

taire, français par exemple, enclencherait donc probablement des ripostes colossales. Cet effet d'entraînement est indépendant d'une alliance formelle ou d'une coalition spécifique occasionnelle, il est lié à la fameuse « capacité de décision autonome » recherchée par les décideurs (français ou britanniques) y compris face aux réserves qu'elle suscite chez le grand allié états-unien.

On en vient à envisager une situation en Ukraine, donc en Europe, qui s'aggraverait au point que les responsables gouvernementaux français se sentent obligés de menacer l'agresseur russe d'une frappe nucléaire. Ce serait en particulier le cas si des forces françaises importantes étaient engagées dans la défense (classique) d'un allié, ou d'un pays « ami » comme l'Ukraine, ce que des responsables ukrainiens réclament et des commentateurs aventureux suggèrent. Cette situation ne peut être repoussée comme « imaginaire » : les textes officiels français les plus récents, la *Revue stratégique 2017*, préfacée par le Président Macron peu après son élection, envisagent cette possibilité : « *De nombreux moyens qui concourent à la dissuasion peuvent être utilisés pour des opérations conventionnelles* ». Elle ajoute : « *La stratégie de dissuasion est indissociable des autres volets de la politique de défense et de sécurité nationale, qui prend en compte l'ensemble des menaces, y compris celles qui se situent sous le seuil des intérêts vitaux. À ce titre elle est directement liée à notre capacité d'intervention et de projection.* »<sup>4</sup>

Cette situation remettrait la décision au seul Président de la République (au moins tant que n'ont pas été mis en place les effrayants mécanismes d'automatisme). Une nouvelle question surgit : Qu'en serait-il de l'infor-



© Pixabay.com

mation collective, des illusives mesures de protection et donc des réactions collectives en France même ? La France offrirait une série de cibles « légitimes » et indéfendables pour l'adversaire. Non seulement militaires, mais civiles, en passant par les sites nucléaires, surtout si l'on tient compte des gesticulations militaires récentes autour de Tchernobyl et de Zaporijia<sup>5</sup>. La prise de conscience soudaine par la population française des risques encourus ne serait-elle pas de nature à délégitimer, voire à entraver les mécanismes décisionnels prévus ?

## Pour une nouvelle réflexion

L'exemple de l'invasion de l'Ukraine peut être l'occasion d'une nouvelle réflexion sur la place du nucléaire dans l'organisation de la sécurité collective en France et en Europe. Si la doctrine dans ce domaine a évolué depuis la fin de l'Union soviétique, c'est plutôt vers un emploi considéré comme limitable. Par ailleurs, un voile d'ignorance plane sur un domaine où les militaires, les experts et surtout les politiques, jupitériens ou non, s'accordent pour dénier aux citoyens toute compétence. Lesquels d'ailleurs ne portent qu'un intérêt limité à des questions qu'ils préfèrent souvent ignorer. Pour leur part, les critiques du nucléaire se focalisent souvent sur l'horreur de ses effets en cas d'emploi, ou même sans emploi,

en dénonçant le flou pour ce qui concerne le traitement des déchets. Tout en prenant en compte ces éléments, il conviendrait d'examiner, au-delà des considérations techniques, la faisabilité politique même de ce système d'arme dans un contexte stratégique que l'invasion russe a définitivement renouvelé en Europe.

Parmi les certitudes, la défense « populaire ou citoyenne » en Ukraine est, pour le moment, la principale gagnante. Certes elle s'appuie sur la réorganisation de l'armée ukrainienne, à laquelle les occidentaux ont participé depuis 2014, et par ailleurs, elle bénéficie d'importantes livraisons d'armes. Mais elle apparaît à ce jour comme le principal obstacle à l'invasion russe. Or au-delà des messages admiratifs, elle pose une question majeure : cette forme d'organisation de la défense a peu à voir avec les multiples améliorations et modernisations *techniques* sur lesquelles les militaires et le complexe militaro-industriel se focalisent. Par ailleurs, elle nécessite des stocks d'armement plus classiques, qui semblent faire défaut à l'ensemble des pays occidentaux.

Enfin, avec le déplorable rejet des institutions internationales, que l'invasion de l'Ukraine aggrave, les hypothèses de limitation des armements, dont la prochaine session du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires, sont bousculées. Au profit d'une progression des réarmements supposée faire consensus avant même que les enseignements des événements actuels soient analysés. Les déclarations du pape François et des responsables de ces questions à Rome prennent dans ce contexte une urgence et une signification renouvelées.

André Brigot,  
et le groupe Paix et Sécurité  
de Justice et Paix France

<sup>1</sup> Presses de Sciences Po, 2022.

<sup>2</sup> On peut aussi mentionner, dans des contextes différents, la Suisse, le Brésil, l'Argentine ou la Suède. Et, sous un autre angle - le refus de développer, acquérir, tester, déployer, employer l'arme nucléaire AN - les régions ayant choisi de se placer dans une des 6 zones exemptées d'armes nucléaires (+ la Nouvelle Zélande, et la Mongolie) et les pays qui ont signé le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires, très soutenu par le Saint-Siège.

<sup>3</sup> Cf. Mgr Paul Richard Gallagher, Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États.

<sup>4</sup> *Revue stratégique 2017* § 243 et 246

<sup>5</sup> Rappel : 56 réacteurs nucléaires sont en activité, répartis sur 18 sites.

# LA BOSNIE-HERZÉGOVINE, 30 ANS APRÈS LA GUERRE, UN CONFLIT TOUJOURS PARALYSANT

Trente ans après le début de la guerre en Bosnie-Herzégovine, la situation reste déprimante dans ce pays enclavé des Balkans. L'exode de la population se poursuit lentement. Les jeunes partent chercher un travail au nord de l'Europe, particulièrement en Allemagne. Mais l'émigration s'explique aussi par le sentiment d'un avenir bouché, sans perspective.

La guerre déclenchée par la Russie en Ukraine en février dernier a en outre ravivé de douloureux traumatismes. Ceux du conflit qui fit plus de 100 000 morts de 1992 à 1995. Le canon ne tonne plus en Bosnie mais le souvenir des combats et des atrocités commises peut se réveiller à tout moment chez les personnes qui ont vécu cette période noire. Environ 12 000 personnes sont toujours portées disparues, une réalité lourde rappelée par le récent film *La Voix d'Aïda* de la réalisatrice Jasmila Zbanic consacré au massacre de Srebrenica.

La réconciliation entre Musulmans, Serbes et Croates qui peuplent le territoire restera compliquée tant que les dirigeants politiques de ces communautés entretiendront leurs discours ethno-nationalistes. De nombreux habitants, notamment à Sarajevo, la capitale, voudraient se définir comme « Bosniens », façon de promouvoir une citoyenneté nationale. Mais les trois partis nationalistes qui se partagent le pouvoir agissent de façon inverse.

Le SNSD serbe, le SDA bosniaque et le HDZ croate continuent d'aiguiser les clivages pour conserver leur mainmise non seulement sur la vie politique, mais aussi sur la justice, les médias et une grande partie des emplois publics ou privés. La distribution des postes et des emplois selon des critères d'allégeance partisane répand la corruption dans la plupart des secteurs ayant une incidence directe dans la vie quotidienne des habitants : la santé, l'éducation, les services publics.

La Bosnie-Herzégovine souffre de l'organisation institutionnelle mise en place par les accords de Dayton, négociés aux États-Unis en novembre 1995. Selon une formule fréquemment utilisée, les textes signés quelques semaines plus tard à Paris mirent fin à la guerre mais pas au conflit. La Constitution, qui en fait partie intégrante, est toujours en vigueur. Or elle a figé le pays dans une structure complexe et paralysante. L'État de Bosnie-Herzégovine est composé de deux entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine - elle-même constituée de dix cantons - et la Republika Srpska, ainsi que le district autogéré de Brčko. Au total, quatorze pouvoirs exécutifs interviennent à des niveaux divers avec des conflits fréquents sur la répartition des compétences.

Le contexte politique s'est en outre tendu fin 2021 depuis que l'homme fort de la Republika Srpska - l'entité à majo-

rité serbe de la Bosnie-Herzégovine -, Milorad Dodik a déclenché un processus de sécession, avec la création d'institutions parallèles à celles qui existent déjà au niveau national à Sarajevo. Ce proche de Viktor Orban, le premier ministre hongrois, bénéficie aussi du soutien de la Russie. Ses manœuvres dangereuses s'inscrivent dans la perspective des élections générales prévues en octobre prochain dans tout le pays pour renouveler les parlements et assemblées des différentes entités.

Cette instabilité est l'une des raisons du sommet Union européenne-Balkans occidentaux qui sera organisé au mois de juin, dans le cadre de la présidence française du conseil de l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine est en effet l'un des six pays de la région qui frappent encore à la porte de l'UE - avec la Serbie, le Monténégro, l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Kosovo. Le sommet cherchera à créer une dynamique globale pour qu'ils restent dans une perspective d'adhésion, fut-elle lointaine.

La France est particulièrement attendue. Durant son premier mandat, Emmanuel Macron a en effet douché les espoirs de l'Albanie et de la Macédoine du Nord d'être reconnus comme candidats à l'adhésion - un statut déjà octroyé à la Serbie et au Monténégro - tandis que la Bosnie et le Kosovo n'ont pas accompli suffisamment de réformes pour pouvoir y songer.

Dans la perspective d'une Union comptant un jour 33 États membres ou plus, le président français veut d'abord pousser à une réforme des institutions, pour éviter qu'elle ne soit ingouvernable.

Un horizon doit pourtant être donné aux Balkans occidentaux, où la Russie, la Chine et la Turquie déploient leurs influences concurrentes. La guerre en Ukraine contraint les Européens à se réintéresser d'urgence à ces pays enclavés dans leurs différends, pour éviter de nouvelles déstabilisations. Pour les « Bosniens », ce sera une chance à saisir.

*Jean-Christophe Ploquin,  
Rédacteur en chef à La Croix*



© <https://commons.wikimedia.org>

## JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE,

en m'abonnant / me réabonnant à LA LETTRE et/ou en faisant un don :  
par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix - 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <b>ABONNEMENT</b> (1 an / 11 numéros) : <b>20 euros</b> | <input type="checkbox"/> <b>DON</b> : ..... euros                         |
| <input type="checkbox"/> Version papier  | <input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir un reçu fiscal              |
| <input type="checkbox"/> Version numérique                                       | <input type="checkbox"/> Par courrier <input type="checkbox"/> Par e-mail |

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Adresse e-mail : .....

## JUSTICE ET PAIX FRANCE

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - [justice.paix@cef.fr](mailto:justice.paix@cef.fr)

Président : Mgr Jacques Blaquart

Membres : Catherine Billet - Sylvie Bukhari-de Pontual - Luc Champagne -  
Dominique Coatanéa - Violaine Dory - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad -  
Patrick Hénault - Sr Nelkem Jeannette Londadjim - Jean-Bernard Marie -  
Marc de Montalembert - Dominique Quinio - Anne-Florence Quintin -  
Pasteur Jean-Pierre Rive - P. André Talbot - Denis Viénot

Directeur de la publication : Michel Roy, Secrétaire général

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Mai 2022

Conception et Impression : Imprimerie Repa Druck